

BANDEAU - AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 14 mai 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

4888, boulevard Léger

Permettre trois cases de stationnement au lieu de quatre, des cases de stationnement d'une largeur de 2,5 m au lieu de 2,55 m, une entrée charretière au lieu de deux, l'empiètement du stationnement sur la marge avant secondaire et un pourcentage de verdure de 44,9 % au lieu de 50 %.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 24 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate